

établit nettement que la liberté est la pierre angulaire de notre Commonwealth, au sein duquel tous les membres sont sur le pied d'une égalité parfaite et où tous les associés jouissent d'une liberté absolue. A l'inflexibilité d'une constitution écrite, nous avons préféré la souplesse de nos conventions et usages parlementaires non écrits. Notre régime d'association purement volontaire a permis à l'Inde de devenir une république tout en restant membre de notre union entièrement libre de nations démocratiques. L'Inde continue d'accepter la Couronne comme symbole de l'unité de notre Commonwealth. C'est là un fait sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

C'est au grand premier ministre qui est aujourd'hui à la tête du pays que nous devons surtout ce dernier progrès sur le chemin de notre autonomie. Le très honorable Louis St-Laurent a tenu un rôle éminent à San-Francisco, en 1945. Il voulait, dans la charte des Nations Unies, garder pour le Canada la plus large autonomie possible. Il avait également à cœur de réaliser une collaboration vraiment efficace entre tous les membres de la nouvelle organisation, pour maintenir la paix et, s'il le fallait, pour la restaurer. Notre premier ministre semble avoir été toujours inspiré par un désir d'autonomie autant que par le principe de la collaboration. Sous son égide, on a introduit des amendements au texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin d'en adapter les dispositions aux modifications résultant de facteurs qu'il était impossible de prévoir en 1867. A plusieurs reprises et par des moyens divers, M. St-Laurent a réellement contribué à l'évolution de nos lois constitutionnelles. Il nous a conduits vers la souveraineté absolue en faisant adopter des textes législatifs transformant notre Cour suprême en tribunal d'appel suprême et de dernière instance; en prenant des mesures afin de rapatrier notre constitution et d'établir un mécanisme purement canadien dont dépendront les modifications futures. Enfin, pour la première fois dans les annales de notre fédération et grâce à M. St-Laurent et à ses collègues, notre gouverneur général est un Canadien.

Son Excellence le très honorable Vincent Massey a été nommé représentant personnel de notre regretté roi. Quand j'étais à Londres, durant la guerre, il m'a été donné de constater la profonde estime qu'inspirait en Grande-Bretagne notre haut commissaire d'alors. Son dévouement, son intelligence, ses connaissances, sa bonté, son raffinement lui ont valu le respect, l'admiration et la gratitude de tous ceux qui ont approché notre représentant

à *Canada House*. J'ai l'avantage d'avoir connu notre nouveau vice-roi il y a plus de quarante ans, alors qu'il étudiait au Balliol College d'Oxford. Il suivait des cours d'histoire en vue de devenir professeur. Mais, au lieu de rédiger ou d'enseigner l'histoire, notre Gouverneur général a lui-même écrit une page de l'histoire. Couronnement d'une carrière très remarquable consacrée au service du Canada, il remplit le plus haut poste que prévoit notre constitution; il est le représentant direct de Sa Majesté. C'est une grande satisfaction pour moi que d'avoir été le témoin de cet événement historique: un Canadien devenant gouverneur général.

Qu'aucun de nos concitoyens n'ait jamais été nommé à Rideau Hall, voilà qui était une source de méprises pour les écrivains étrangers. En vérité, les Canadiens n'étaient pas privés pour toujours du droit de devenir éventuellement représentants de la Couronne dans leur propre pays. Le jour devait venir où un si haut honneur devait échoir à l'un des nôtres. Ce jour est venu et je me réjouis d'avoir pu en être témoin. La grande majorité des véritables Canadiens partagent mon enthousiasme, j'en suis sûr. Aux yeux de mon propre peuple comme à mes propres yeux, le Canada est notre seule et unique patrie; notre cœur n'est pas attaché à un pays du vieux monde; il n'a pour objet que notre terre canadienne. Notre loyauté envers Sa Majesté la reine du Canada n'est nullement atténuée par notre ferme détermination de nous affirmer de plus en plus citoyens canadiens sous son gracieux règne. Faire partie du Commonwealth, c'est garantir notre liberté, ce n'est en rien un vasselage déguisé. Ce mot sonne à notre oreille comme une chose du passé, car les pays du Commonwealth sont tous égaux. Le Canada n'est le vassal d'aucune autre puissance, ni sur le plan politique ni sur le plan économique. Lorsque, dans les questions de politique étrangère, nous prenons dans une certaine mesure la même attitude que Downing Street, ce n'est pas parce que, dans les affaires extérieures, nos liens avec la Grande-Bretagne demeurent étroits, comme le prétend, par exemple, Louis Le Fur. Après avoir formulé cette affirmation, dans son *Droit international* (à la page 91 de l'édition de 1941), ce défunt juriste français déclare que nos relations avec la Couronne ne peuvent se comparer à une union personnelle, mais qu'elles constituent une sorte d'union beaucoup plus étroite (page 92).

Les liens qui unissent les diverses parties du Commonwealth sont sans parallèle dans l'histoire politique. Ces liens sont devenus absolument intangibles et cependant ils sont extrêmement solides: leur symbole vivant est notre gracieuse reine, notre Suzeraine su-